



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} au 30 juin 2022

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Berdoz Roland, Le Borjoz : Installation d'une pompe à chaleur air/eau (parcelle RF No 644).
 - Moinat Christophe et Keiko, La Combe : Nouvelle porte d'entrée contre la façade « Nord » avec tambour d'entrée – Couvert avec toit en appentis contre la façade « Nord » et four à bois – Agrandissement de la terrasse « Nord » et « Est » - Finition du garage (parcelle RF No 839).

- d'autoriser sans délivrance de permis de construire :
 - Gazeau Patrick et Schopfer Barbara, La Tour : pose de stores sur la terrasse et le balcon du bâtiment ECA 109 (parcelle RF No 79).
 - Martin Antoine et Ziörjen Fabienne, Le Buédécadou : Travaux d'entretien intérieurs (parcelle RF No 859).
 - Martin Grégoire, Les Leytels : Pose d'une toiture provisoire sur les murs de la grange du rural incendié (parcelle RF No 292).